



Colmar, le 07 février 2026

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL d'ADMINISTRATION

Mardi 27 janvier 2026 à 09h00
Salle « La Vigneraie » à WETTOLSHEIM

Membres en fonction :	27
Membres présents :	18 (titulaires et suppléants)
Membres excusés :	12 (titulaires et suppléants)
Procurations :	7

Monsieur Lucien MULLER, Président, salue l'Assemblée et ouvre la séance à 09h05. Il fait part des excuses des membres, ainsi que des procurations reçues et constate que le quorum est atteint.

➤ **CONSEILLERS PRESENTS :**

Lucien MULLER, Maire de WETTOLSHEIM
Jean-Paul JULIEN, Maire de BOLLWILLER
Denise BUHL, Maire de METZERAL
Monique MARTIN, Maire-adjointe de MUNSTER
Paul BASS, Maire de DURRENENTZEN
Nadine BOLLI, Maire-adjointe de ROUFFACH
Jean-Marie FREUDENBERGER, maire de WITTERSDORF
Guy JACQUEY, Maire d'ORBEY
Thierry SAUTIVET, Maire d'APPENWIHR
Jean-Claude SCHIELIN, Maire de WALDIGHOFFEN
Elisabeth SCHNEIDER, Maire de BERGHEIM
Jean-Marc SCHULLER, Maire de SUNDHOFFEN
Véronique SENGLER-WALTZ, Maire de BURNHAUPT-LE-HAUT
Pascal TURRI, Maire de SIERENTZ
Paul QUIN, Représentant de la ville de MULHOUSE
Michèle SENGELEN-CHIODETTI, Représentante de la Ville de COLMAR
Michel HABIG, Président de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, Maire d'ENSISHEIM
Marcello ROTOLO, Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, Maire de SOULTZ

➤ **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

Christophe DUCHENE, Comptable de la paierie de la Collectivité Européenne 68, Comptable du CDG 68
Gilles RENDLER, Directeur du CDG 68
Annick BRAESCH, Directrice adjointe du CDG 68
Béatrice ORY-SCHWARTZ, Assistante de Direction du CDG 68

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin	PV du Conseil d'Administration Mardi 27 janvier 2026 Page : 2026/ 2
---	---

➤ **LISTE DES PERSONNES EXCUSEES :**

MEMBRES TITULAIRES :

Excusés	Remplacé(e)s par / procuration
Serge NICOLE, Maire de WINTZENHEIM	Serge NICOLE, Maire de WINTZENHEIM donne procuration à Denise BUHL, Maire de METZERAL
Jean-Marc DEICHTMANN, Maire de HUNINGUE	Jean-Marc DEICHTMANN, Maire de HUNINGUE donne procuration à Jean-Paul JULIEN, Maire de BOLLWILLER
Franck DUDT, Maire du HAUT-SOULTZBACH	Franck DUDT, Maire du HAUT-SOULTZBACH donne procuration à Guy JACQUEY, Maire d'ORBEY
Thierry SAUTIVET, Maire d'APPENWIHR	Thierry SAUTIVET, Maire d'APPENWIHR donne procuration à Jean-Marc SCHULLER, Maire de SUNDHOFFEN
Antoine VIOLA, Maire de BRUNSTATT-DIDENHEIM	Antoine VIOLA, Maire de BRUNSTATT-DIDENHEIM donne procuration à Pascal TURRI, Maire de SIERENTZ
Gérard GREILSAMMER, Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération	Gérard GREILSAMMER, Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération donne procuration à Lucien MULLER, Maire de WETTOLSHEIM
Gilles FREMIOT, Président de la Communauté de Communes Sundgau, Maire de HEIDWILLER	Gilles FREMIOT, Président de la Communauté de Communes Sundgau, Maire de HEIDWILLER donne procuration à Marcello ROTOLO, Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, Maire de SOULTZ.

➤ **MEMBRES SUPPLEANTS :**

Anne BEZARD, Maire de STETTEN

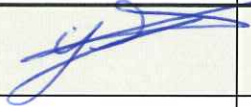
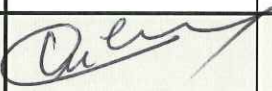
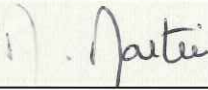
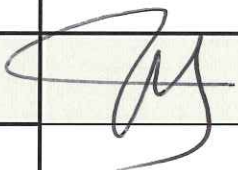
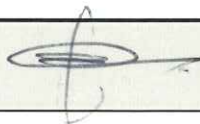
Jean-Luc SCHILDKNECHT, Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération

François BERINGER, Vice-président de la Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach, Maire de BLODELSHEIM

➤ **AUTRES : /**

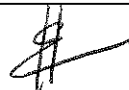
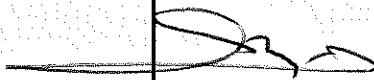
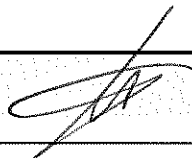
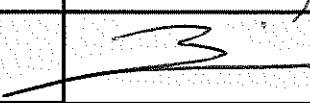
CONSEIL d'ADMINISTRATION du 27 janvier 2026

REPRÉSENTANTS des MAIRES

		Présent	Excusé	Absent	Procuration à
T	Lucien MULLER, Maire de WETTOLSHEIM				
S	Claude BRENDER, Maire de FESSENHEIM				
T	Jean-Paul JULIEN, Maire de BOLLWILLER				
S	Noëllie HESTIN, Maire de SAINT-MARIE-AUX-MINES				
T	Denise BUHL, Maire de METZERAL				
S	Philippe HEID, Maire de MUNCHHOUSE				
T	Serge NICOLE, Maire de WINTZENHEIM		X		Procuration à Denise BUHL, Maire de METZERAL 
S	Anne BÉZARD, Maire de STETTEN		X		
T	Monique MARTIN, Maire-adjointe de MUNSTER				
S	Nathalie LALLEMAND, Maire de WESTHALTEN				
T	Paul BASS, Maire de DURRENENTZEN				
S	Christine DUPONT-DUFEUTRELLE, Maire de CHALAMPÉ				
T	Nadine BOLLI, Maire-adjointe de ROUFFACH				
S	Christine SCHWARTZ, Maire de NAMBSHEIM				
T	Jean-Marc DEICHTMANN, Maire de HUNINGUE		X		Procuration à Jean-Paul JULIEN, Maire de BOLLWILLER 
S	Martine SCHWARTZ, Maire de KAYSERSBERG-VIGNOBLE				
T	Franck DUDT, Maire du HAUT-SOULTZBACH		X		Procuration à Guy JACQUEY, Maire d'ORBEY →
S	Christian DURR, Maire de PORTE DU RIED				
T	Jean-Marie FREUDENBERGER, Maire de WITTERSDORF				
S	Stéphanie KREBER, Maire-adjointe de BATTENHEIM				
T	Guy JACQUEY, Maire d'ORBEY				
S	Dominique SCHMITT, Maire de HEITEREN				

CONSEIL d'ADMINISTRATION du 27 janvier 2026

REPRÉSENTANTS des MAIRES

		Présent	Excusé	Absent	Procuration à
T	Marc JUNG, Maire d'ISSENHEIM		X		
S	Jean-Pierre PELTIER, Maire de RAEDERSHEIM				
T	Thierry SAUTIVET, Maire d'APPENWIHR		X		Procuration à Jean-Marc SCHULLER, Maire de SUNDHOFFEN
S	Loïc RICHARD, Maire de RIEDISHEIM				
T	Jean-Claude SCHIELIN, Maire de WALDIGHOFFEN				
S	Christian GRIENENBERGER, Maire de HIRSINGUE				
T	Pascale SCHMIDIGER, Maire de SAINT-LOUIS		X		
S	Elisabeth SCHNEIDER, Maire de BERGHEIM				
T	Jean-Marc SCHULLER, Maire de SUNDHOFFEN				
S	Josiane MEHLEN, Maire de MORSCHWILLER-LE-BAS				
T	Véronique SENGLER-WALTZ, Maire de BURNHAUPT-LE-HAUT				
S	Gilbert SORROLDONI, Maire de VIEUX-FERRETTE				
T	Dominique SPRINGINSFELD, Maire de DURMENACH		X		
S	Véronique MEYER, Maire de NIFFER				
T	Pascal TURRI, Maire de SIERENTZ				
S	Michel GLESS, Maire de BRETTEIN				
T	Antoine VIOLA, Maire de BRUNSTATT-DIDENHEIM		X		Procuration à Pascal TURRI, Maire de SIERENTZ
S	Joël ROUDAIRE, Maire de KEMBS				

T : Titulaire

S : Suppléant

CONSEIL d'ADMINISTRATION du 27 janvier 2026

REPRÉSENTANTS des Collectivités non affiliées

		Présent	Excusé	Absent	Procuration à
T	Gérard GREILSAMMER, Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération		X		Procuration à Lucien MULLER, Maire de WETTOLSHEIM
S	Jean-Luc SCHILDKNECHT, Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération		X		
T	Maurice GUTH, Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération				
S	Francine AGUDO-PEREZ, Déléguée Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération				
T	Thierry NICOLAS, Représentant de la ville de MULHOUSE		X		
S	Paul QUIN, Représentant de la ville de MULHOUSE				
T	Michèle SENGELEN CHIODETTI, Représentante de la ville de COLMAR				
S	Rémy ANGST, Représentant de la ville de COLMAR				

REPRÉSENTANTS des PRÉSIDENTS des établissements publics locaux

		Présent	Excusé	Absent	Procuration à
T	Gilles FREMIOT, Président de la Communauté de Communes Sundgau, Maire de HEIDWILLER		X		Procuration à Marcello ROTOLO, Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, Maire de SOULTZ
S	François BERINGER, Vice-Président de la Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach, Maire de BLODELSHEIM		X		
T	Michel HABIG, Président de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, Maire d'ENSISHEIM				
S	Norbert SCHICKEL, Président de la Communauté de Communes Vallée de MUNSTER				
T	Marcello ROTOLO, Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, Maire de SOULTZ				
S	François HORN, Président de la Communauté de Communes Thann-Cernay, Maire d'ASPACH-MICHELBAACH				

	Nom - prénom	Fonction	Emargement
ASSISTENT EGALEMENT	Christophe DUCHENE	Trésorier principal municipal de la Paierie de la Collectivité Européenne d'Alsace Comptable du CDG 68	
	Gilles RENDLER	Directeur du CDG-68	
	Annick BRAESCH	Directrice adjointe du CDG-68	
	Béatrice ORY-SCHWARTZ	Assistante de Direction du CDG 68	

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin	PV du Conseil d'Administration Mardi 27 janvier 2026 Page : 2026/ 3
---	---

L'ordre du jour est abordé.

- Point 1 Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du mardi 14 octobre 2025 à 9h00 à la salle La Vigneraie à WETTOLSHEIM
- Point 2 Débat d'Orientation Budgétaire – 2026
 - a) Éléments pour les orientations budgétaires 2026
- Point 3 Délibération rectificative - Reprise pour mandatement des dépenses 2025 en section d'investissement 2026
- Point 4 Informations
 - a) Travaux de réhabilitation partielle du Centre de Gestion du Haut-Rhin
 - b) Participation du Centre de Gestion à différents cadeaux
 - c) Protection sociale complémentaire

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du mardi 14 octobre 2025 à 09h00 à la salle La Vigneraie à WETTOLSHEIM

Monsieur le Président rappelle que le procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'Administration du 14 octobre 2025, a été transmis via le Cloud du Centre de Gestion FPT 68 aux Conseillers en date du 06 novembre 2025.

Le Centre de Gestion n'a enregistré aucune demande de modification.

Ce procès-verbal ne soulevant aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

Point 2 : Débat d'Orientation Budgétaire

- a) Éléments pour les orientations budgétaires 2026

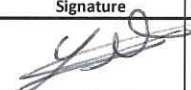
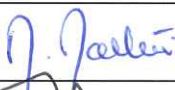
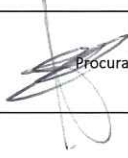
Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration
du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin
Séance du 14 octobre 2025

Ordre du Jour

- Point 1 Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du mardi 08/07/2025 à 10h00 à la salle La Vigneraie à WETTOLSHEIM
- Point 2 Information portant sur les décisions prises par le Président, au titre de la délégation (art. 27 et 28 du décret du 26 juin 1985), pour la période du 01/02/2025 au 31/08/2025
- Point 3 Protection sociale complémentaire - prévoyance
a) Contrat de protection sociale complémentaire en risque "prévoyance" à compter du 1er janvier 2026
b) Participation à la protection sociale complémentaire pour le Centre de Gestion à compter du 1er janvier 2026
c) Financement de la mission protection sociale complémentaire
- Point 4 Assurance statutaire
- Point 5 Décisions financières
a) Décision modificative
b) Reprise pour mandatement des dépenses 2025 en section d'investissement 2026
c) Admission en non-valeur
- Point 6 Etat du personnel
a) Création d'emplois
- Point 7 Concours et emploi
a) Décomptes provisoires des concours et examens organisés en 2024
b) Décomptes définitifs des concours et examens conventionnés organisés entre 2018 et 2019
- Point 8 Exercice du droit syndical
a) Contentieux modalités de décompte du crédit du temps syndical
b) Demande de mutualisation du crédit de temps syndical
- Point 9 Réseau des secrétaires généraux de mairie
- Point 10 Informations
a) Travaux de réaménagement des bâtiments du 22 et 24 rue Wilson
b) Réemploi de matériel : cession de matériel vétuste
- Point 11 Divers

REPRÉSENTANTS des MAIRES

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Lucien MULLER	Président		
Jean-Paul JULIEN	Vice-Président		
Denise BUHL	Vice-Présidente	excusée	
Serge NICOLE	Vice-Président		
Monique MARTIN	Vice-Présidente		
Paul BASS	Maire de DURRENENTZEN		
Nadine BOLLI	Maire-adjointe de ROUFFACH		
Jean-Marc DEICHTMANN	Maire de HUNINGUE	excusé	Procuration à Serge NICOLE, Maire de WINTZENHEIM
Franck DUDT	Maire du HAUT-SOULTZBACH	excusé	 Procuration à Guy JACQUEY, Maire d'ORBEY
Jean-Marie FREUDENBERGER	Maire de WITTERSDORF		
Guy JACQUEY	Maire d'ORBEY		

Suite du
Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration
du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin
Séance du 14 octobre 2025

REPRÉSENTANTS des MAIRES

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Marc JUNG	Maire d'ISSENHEIM		
Thierry SAUTIVET	Maire d'APPENWIHR	excusé	Procuration à Jean-Paul JULIEN, Maire de BOLLWILLER
Jean-Claude SCHIELIN	Maire de WALDIGHOFFEN		
Pascale SCHMIDIGER	Maire de SAINT-LOUIS	excusée	Procuration à Véronique SENGLER-WALTZ, Maire de BURNHAUPT-LE-HAUT
Jean-Marc SCHULLER	Maire de SUNDHOFFEN		
Véronique SENGLER-WALTZ	Maire de BURNHAUPT-LE-HAUT		
Dominique SPRINGINSFELD	Maire de DURMENACH		
Pascal TURRI	Maire de SIERENTZ		
Antoine VIOLA	Maire de BRUNSTATT-DIDENHEIM	excusé	

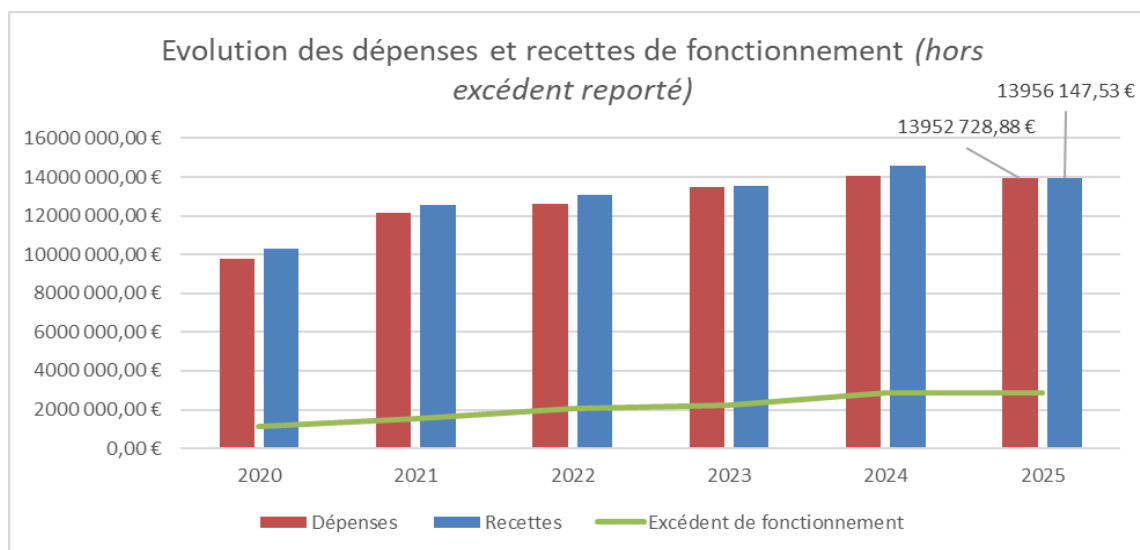
REPRÉSENTANTS des Collectivités non affiliées

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Gérard GREILSAMMER	Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération		
Maurice GUTH	Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération	excusé	
Thierry NICOLAS	Représentant de la ville de MULHOUSE	excusé	Procuration à Gérard GREILSAMMER, Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse-Alsace Agglomération
Michèle SENGELEN CHIODETTI	Représentante de la ville de COLMAR		Procuration à Nadine BOLLI, Maire-adjointe de ROUFFACH

REPRÉSENTANTS des PRÉSIDENTS des établissements publics locaux

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Gilles FREMIOT	Président de la Communauté de Communes Sundgau, Maire de HEIDWILLER	excusé	Procuration à Marcello ROTOLO, Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, Maire de SOULTZ
Michel HABIG	Président de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, Maire d'ENSISHEIM	excusé	Procuration à Lucien MÜLLER, Maire de WETTOLSHEIM
Marcello ROTOLO	Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, Maire de SOULTZ		

A. Réalisation budgétaire

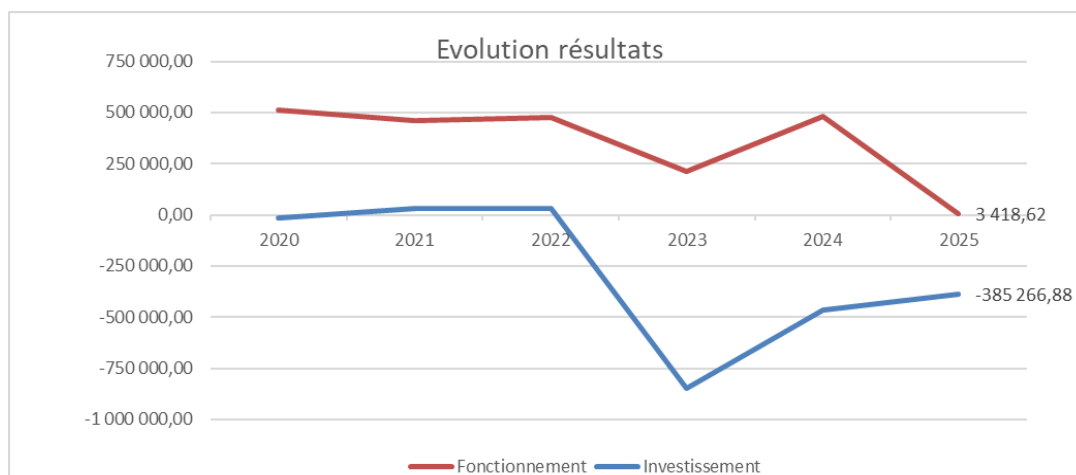


Evolution/ année précédente	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses	8 %	19 %	4 %	6 %	4 %	- 1 %
Recettes	12 %	18 %	4 %	3 %	7 %	- 4 %

Missions temporaires	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'agents en mission	884	1 071	1 068	1 055	1 105	1 106
Evolution/année précédente	5 %	17 %	0 %	- 1 %	5 %	0 %
Montant des salaires versés	6 478 418,03 €	8 795 084,92 €	9 138 047,94 €	9 400 916,00 €	9 808 005,55 €	9 545 467,69 €
Evolution/année précédente	8 %	26 %	4 %	5 %	4 %	- 3 %
Nbre revalorisations SMIC	1	2	3	2	2	0

Stabilisation des recettes et dépenses dans des proportions équivalentes, due à la stabilisation au cours des derniers exercices du recours au service de missions temporaires et en l'absence de revalorisation du SMIC.

Résultat 2025 :



Investissement :

La variation du résultat est liée aux dépenses d'investissement dues aux travaux de réhabilitation partielle du bâtiment du 22 et 24 rue Wilson, mais moindre que l'exercice précédent car fin des travaux et donc réduction des dépenses qui y sont liées.

Fonctionnement :

Le résultat 2025 (3 418 €) est inférieur à celui de l'exercice 2024 (482 821 €) et est principalement dû aux variations ci-dessous :

	2024	2025	Variation N-1/N Diminution de recettes Augmentation de dépenses
Location immobilière <i>Année d'organisation des opérations de concours à fort effectifs, (augmentation location immobilière)</i>	22 916,36	55 954,01	33 037,65
Cotisations CNRACL Effet de l'augmentation réglementaire	377 072,74	400 845,33	23 772,59
Droit syndical <i>Augmentation dépenses droit syndical, volume de DAS plus important</i>	427 936,32	471 382,54	43 446,22
Maintenance <i>50% de l'augmentation : interventions ponctuelles liées aux travaux Nouveaux contrats de maintenance, informatique</i>	101 019,35	144 441,20	43 421,85
Remboursement à tiers par CDG <i>Référent déontologue 2023 + 2024</i>	0,00	42 832,00	42 832,00
Cotisation obligatoire	1 659 332,74	1 570 189,16	89 143,58
Cotisation additionnelle	11 40 356,57	1 079 805,39	60 551,18
Remboursement tiers au CDG <i>Variable selon exercices, remboursements en année 2026 des concours 2025</i>	228 125,71	194 643,96	33 481,75
Remboursement coût lauréat <i>Variable selon exercices, remboursements en année 2026 des concours 2025</i>	74 219,78	34 844,45	40 375,33
			478 281,89

Pour mémoire, la variation du résultat est également due à la variation cyclique des recettes et dépenses liée à l'organisation des concours.

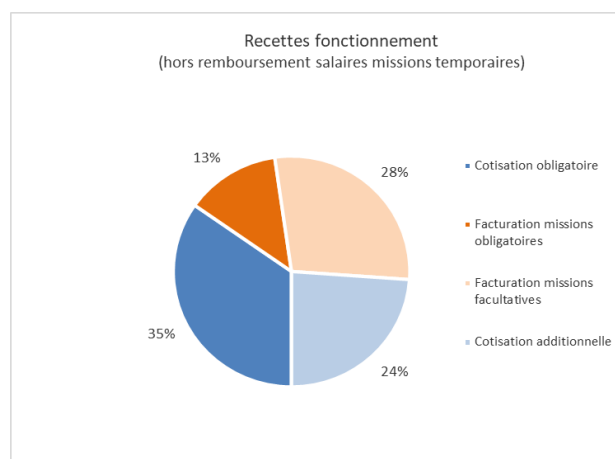
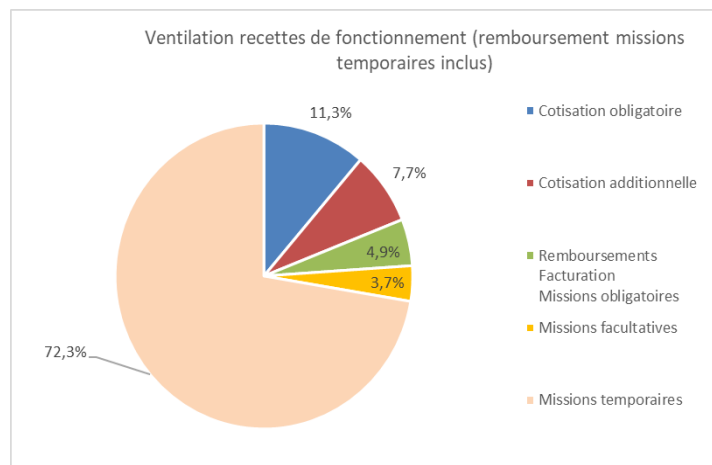
B. Structure des recettes

1. Cotisations

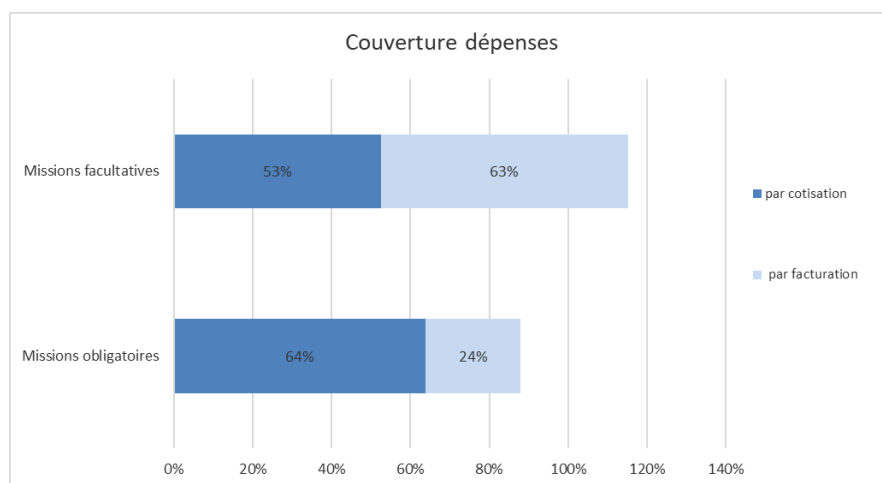
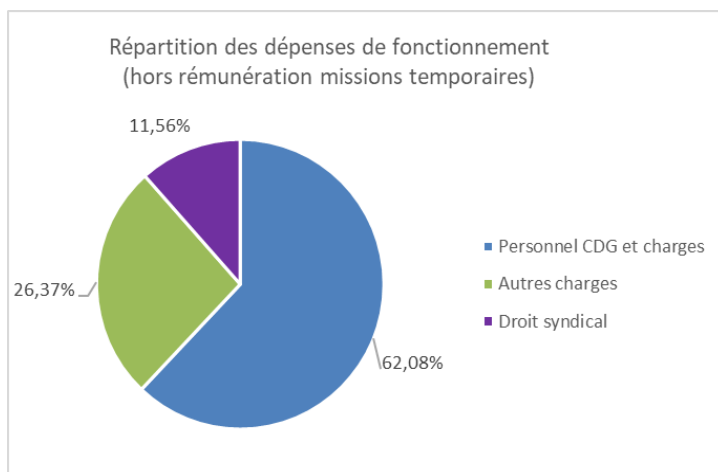
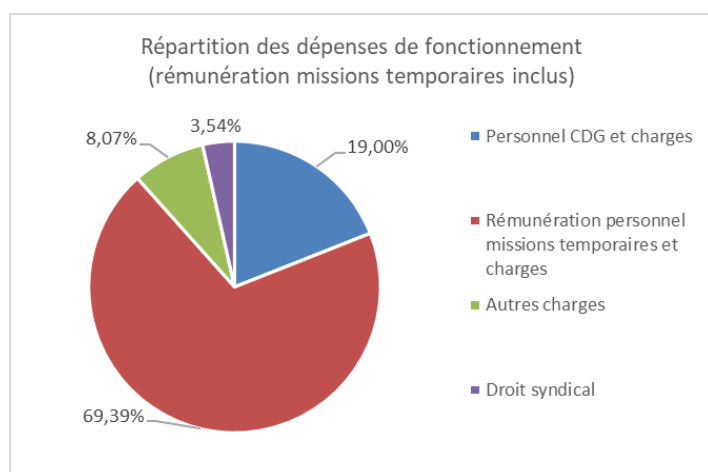
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Assiette cotisation	157 240 926,00 €	166 045 848,89 €	169 190 268,00 €	171 548 722,20 €	180 045 131,56 €	183 089 416,84 €
Évolution assiette	-6 %	5 %	2 %	1 %	5 %	2 %
Taux en %	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35
<i>Cotisation obligatoire</i>	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80
<i>Cotisation additionnelle</i>	0,55	0,55	0,55	0,55	0,55	0,55
Évolution taux	15 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Recettes cotisation obligatoire	1 271 049,77 €	1 328 340,31 €	1 337 012,21 €	1 372 391,26 €	1 659 332,74	1 570 189,16
Recettes cotisation additionnelle	872 978,09 €	913 278,65 €	919 195,86 €	943 516,49 €	1 140 356,57	1 079 805,39
Total recette cotisations	2 144 027,86 €	2 241 618,96 €	2 256 208,07 €	2 315 907,75 €	2 799 689,31 €	2 649 994,55 €
Évolution recette cotisations	11 %	4 %	1 %	3 %	17 %	0 %

La diminution de la recette de cotisations, malgré l'augmentation de l'assiette, est due à l'apurement du compte d'attente effectué en 2024 et qui avait conduit à une augmentation exceptionnelle de la recette en 2024.

2. Nature des recettes



C. Structure des dépenses



	Dépenses	Recettes			Soldes recettes dépenses
		Cotisation	Facturation et remboursement	ST Recettes	
Missions obligatoires	2 455 877,70	1 570 189,16	587 713,32	2 157 902,48	-297 975,22
Missions facultatives	2 052 682,93	1 079 805,39	1 285 479,72	2 365 285,11	312 602,19
ST	4 508 560,63	2 649 994,55	1 873 193,04		
Global 1 (hors salaires et charges missions temporaires, concours inclus)	4 508 560,63			4 523 187,60	14 626,97
Global 2 (missions temporaires inclus, hors excédent reporté)	13 952 728,88			13 956 147,53	3 418,65

D. Présentation analytique des dépenses et recettes

Les recettes et dépenses sont présentées par missions dans le tableau ci-dessous.

La répartition des charges entre missions est effectuée **selon les ETP** consacrés à ces missions, sur la base des relevés mensuels consolidés sur l'exercice.

Le coût des missions est présenté avec et sans ventilation des services généraux (répartis selon les mêmes proportions).

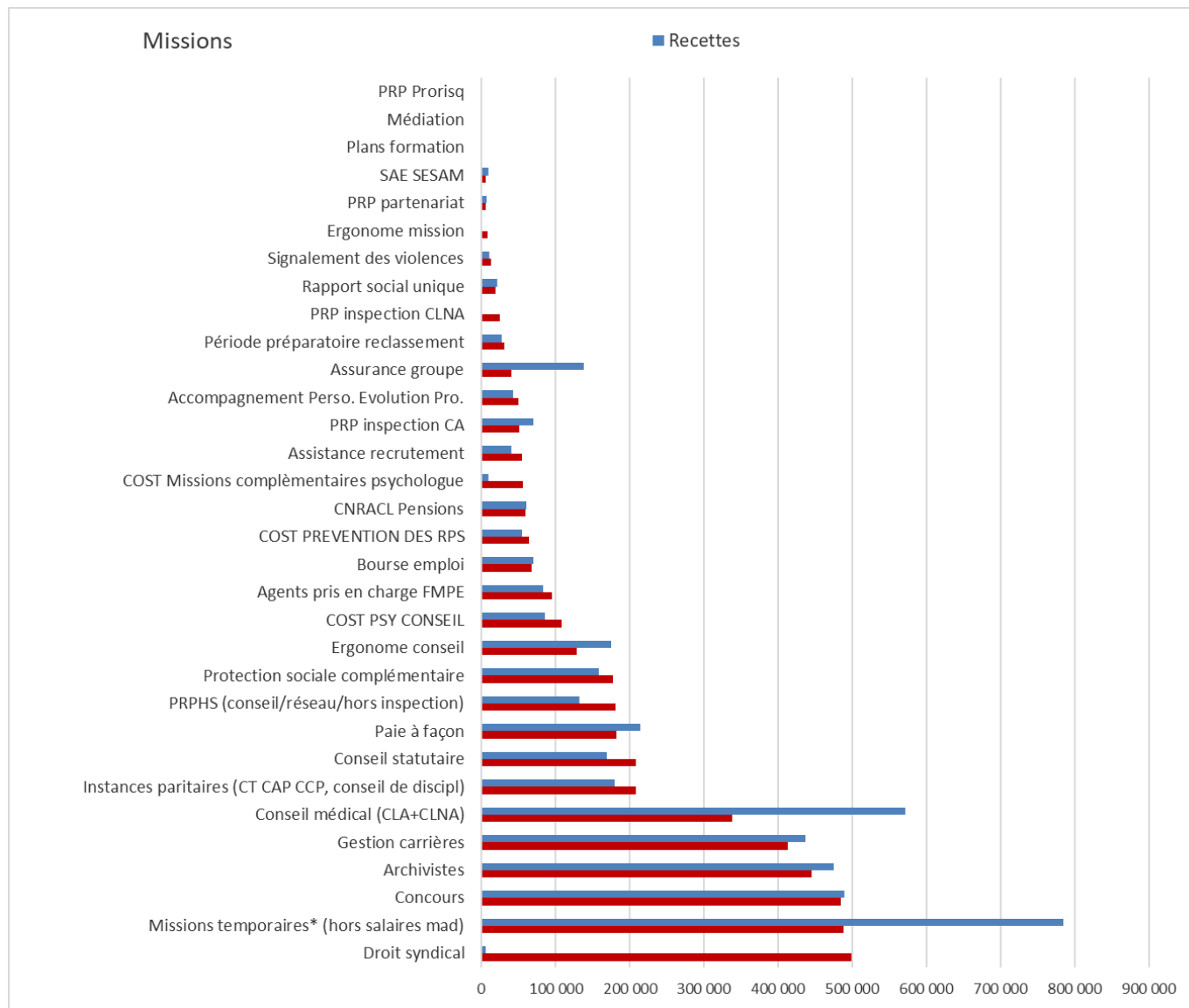
Les recettes sont principalement constituées par :

- La cotisation obligatoire, les remboursements et facturations relatifs aux concours pour les missions obligatoires ;
- La cotisation additionnelle et, le cas échéant, les facturations des interventions conventionnées pour les missions facultatives ;
- Pas de ventilation de cotisation pour les services généraux, ces derniers sont répartis entre les missions selon les ETP ;
- Pas de ventilation de cotisation pour les missions temporaires.

Le tableau exclut le montant des rémunérations (avec charges) des agents des missions temporaires ainsi que le remboursement de ces montants par les collectivités d'accueil.

Les dépenses et recettes incluses dans le tableau ci-dessous sont celles enregistrées au cours d'un seul exercice, bien que pouvant être liées à des opérations effectuées lors d'un exercice précédent.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
MISSIONS	Coût fonctionnement	Coût avec charges Services généraux	Part/coût total (hors MAD)	Recettes cotisations (répartition selon ETP affectés)	Recettes facturation et autres	Total Recettes (cotisation et facturations) (4+5)	%/recettes totales (hors MAD hors excédent reporté)	ETP (hors services généraux)	Différence total recettes - coût avec charges SG (6-2)
Droit syndical	497 046,43	498 898,77	11,32%	5 485,40	40,40	5 525,80	0,12%	0,06	-493 372,96 €
Concours	398 113,10	485 061,95	11,00%	259 492,40	230 365,32	489 857,72	10,74%	2,74	4 795,76 €
Conseil médical (Collectivités affiliées et non affiliées)	243 212,15	338 144,59	7,67%	292 253,30	279 261,63	571 514,93	12,54%	2,99	233 370,34 €
Instances paritaires (CST, CAP CCP, Conseil de discipline)	142 823,13	208 344,44	4,73%	178 746,93	1 430,43	180 177,36	3,95%	1,92	-28 167,08 €
Gestion carrières	271 031,10	412 682,20	9,36%	434 081,87	3 184,30	437 266,17	9,59%	4,46	24 583,96 €
Agents pris en charge (FMPE)	90 818,75	95 449,60	2,17%	13 296,34	69 964,07	83 260,41	1,83%	0,15	-12 189,19 €
Bourse emploi	47 361,85	67 486,20	1,53%	68 858,04	754,10	69 612,14	1,53%	0,63	2 125,94 €
CNRACL Pensions	39 132,08	59 666,59	1,35%	59 336,34	1 000,17	60 336,51	1,32%	0,65	669,92 €
Signalement des violences	8 277,53	12 630,53	0,29%	10 580,90	119,86	10 700,76	0,23%	0,14	-1 929,77 €
Rapport social unique	13 633,01	19 295,88	0,44%	20 895,86	80,33	20 976,19	0,46%	0,18	1 680,31 €
Période préparatoire reclassement	21 477,61	30 395,30	0,69%	27 181,24	128,57	27 309,81	0,60%	0,28	-3 085,49 €
Accompagnement Perso. Evolution Pro.	35 715,43	49 978,45	1,13%	42 857,38	185,55	43 042,93	0,94%	0,45	-6 935,52 €
Médiation	269,45	418,30	0,01%	228,73	2,87	231,60	0,01%	0,00	-186,70 €
Protection sociale complémentaire	130 018,23	177 424,91	4,02%	156 894,44	1 195,72	158 090,16	3,47%	1,49	-19 334,74 €
TOTAL Missions obligatoires	1 938 929,85	2 455 877,70	55,71%	1 570 189,16	587 713,32	2 157 902,48	47,33%	16,14	-297 975,22 €
			54,47%				47,71%		
Missions temporaires* (hors salaires)	366 552,96	487 632,50	11,06%	0,00	784 194,10	784 194,10	17,20%	3,81	296 561,60 €
Conseil statutaire	141 228,95	207 860,27	4,72%	167 018,70	1 372,63	168 391,33	3,69%	2,10	-39 468,94 €
Prévention des Risques Professionnels	188 358,20	263 682,29	5,98%	176 371,11	33 447,09	209 818,20	4,60%	2,37	-53 864,09 €
Archivistes	304 540,28	445 016,47	10,09%	281 649,73	193 315,50	474 965,23	10,42%	4,42	29 948,76 €
SAE SESAM	6 142,51	6 142,51	0,14%	0,00	9 450,00	9 450,00	0,21%	0,00	3 307,49 €
Conseil en Organisation - Santé au Travail	157 229,76	228 498,55	5,18%	84 324,27	65 129,70	149 453,97	3,28%	2,24	-79 044,58 €
Plans formation	645,11	843,58	0,02%	417,66	4,62	422,28	0,01%	0,00	
Paie à façon	121 733,61	182 265,44	4,13%	151 812,37	61 874,51	213 686,88	4,69%	1,91	31 421,45 €
Ergonome	94 213,84	136 158,10	3,09%	164 647,30	10 222,49	174 869,79	3,84%	1,32	38 711,68 €
Assurance groupe*	32 707,77	40 282,52	0,91%	13 651,80	126 031,89	139 683,69	3,06%	0,24	99 401,17 €
Assistance recrutement	36 703,46	54 300,69	1,23%	39 912,45	437,19	40 349,64	0,88%	0,55	-13 951,04 €
*pas de ventilation de cotisation									
TOTAL Missions facultatives	1 450 056,46	2 052 682,93	47%	1 079 805,39	1 285 479,72	2 365 285,11	52%	18,97	312 602,19 €
			46%				52%		
TOTAL Missions obligatoires et facultatives	3 388 986,31	4 508 560,63	102,27%	2 649 994,55	1 873 193,04	4 523 187,60	99,21%	35,11	14 626,97 €
			100,00%				100,00%		



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin	PV du Conseil d'Administration Mardi 28 janvier 2026 Page : 2026/ 10
---	--

E. Facteurs d'évolution des recettes et dépenses

Investissement

L'achèvement des travaux de réhabilitation partielle des bâtiments et travaux divers d'entretien va réduire le volume des dépenses d'investissement, mais demeure encore à réaliser les travaux de remplacement de l'ascenseur.

Il est également prévu de procéder au renouvellement d'éléments de l'infrastructure informatique (serveurs).

Fonctionnement

- **Service de Missions temporaires**

L'évolution de l'activité du service Missions temporaires entamée en 2019 est désormais constante sur les derniers exercices mais avec un volume important et qui pèse nécessairement sur l'ensemble de l'évolution des recettes et dépenses du Centre de Gestion du Haut-Rhin.

- **Droit syndical**

Même s'il ne fait pas l'objet d'une consommation intégrale, le crédit de temps syndical peut générer un montant important de décharge d'activité de service à rembourser, qui doit être prévu budgétairement. Pour mémoire, l'application de la décision du TA déjà évoquée devant le CA n'aboutit pas à la réduction de ce montant.

Le montant des subventions accordées au titre du fonctionnement des organisations, versé en compensation de l'absence de mise à disposition de locaux sera amené à être révisé.

- **Situation des fonctionnaires momentanément privés d'emploi (FMPE) pris en charge par le CDG 68**

3 agents pris en charge

Application de la dégressivité de la rémunération des FMPE

Réduction de la contribution financière des collectivités d'origine

- **Coopération interrégionale**

Évolution des financements : pas de modification pour les concours et les FMPE

- **Maintenance et solutions informatiques**

L'augmentation des dépenses de maintenance est liée aux facteurs suivants :

- Bâtiment : suite aux travaux et à la mise en service de nouveaux équipements
- La maintenance informatique a augmenté en raison des facteurs suivants :
 - Extension de l'infrastructure informatique, évolution et renforcement de la sécurité, hébergement lié aux applications, mises à jour, sauvegardes externalisées.
 - Augmentation du nombre d'utilisateurs, évolutions des missions, développement de la dématérialisation.
 - Dotation de nouvelles applications : automatisation de tâches, connexion entre applications et automatisation de saisie.
 - Intégration d'outils IA

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin	PV du Conseil d'Administration Mardi 28 janvier 2026 Page : 2026/ 11
---	--

- **Elections professionnelles en 2026**

L'organisation des élections professionnelles génère des charges directes mais également une mobilisation en temps de travail importante.

- **Taux de cotisation**

- Stabilité globale recettes et dépenses avec résultat en équilibre et positif, ne nécessite pas de revoir le taux de cotisation ;
- Le coût global par type de mission est couvert par les recettes correspondantes ;
- Coût global des missions obligatoires est couvert par le produit de la cotisation obligatoire et les remboursements liés à ces missions ;
- Coût global des missions facultatives est couvert par le produit de la cotisation additionnelle et les facturations liées à ces missions.

Le conseil prend acte de l'ensemble des éléments et valide les conclusions du débat d'orientation budgétaire.

Point 3 : Délibération rectificative - Reprise pour mandatement des dépenses 2025 en section d'investissement 2026

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-1 du CGCT (applicables aux centres de gestion par renvoi de l'article L. 1612-20 du CGCT), le Président du Centre de Gestion a la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget de l'exercice N dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Dans le cadre du contrôle de légalité, la délibération prise le 14 octobre 2025 appelle l'observation suivante quant aux valeurs renseignées dans lesquelles les restes à réaliser ne peuvent être pris en compte dans le calcul du quart des crédits. Le tableau ci-dessous présente les nouvelles valeurs sans les restes à réaliser

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin	PV du Conseil d'Administration Mardi 28 janvier 2026 Page : 2026/ 12
---	--

Ces reprises se font par chapitre budgétaire, à savoir :

CHAPITRE	Montant budgétaire 2025	Valeur 2026 à retenir
20 - Immobilisations incorporelles	100 000,00 €	25 000,00 €
<u>Compte 2051</u> : Concessions, droits similaires, licences		25 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	275 000,00 €	68 750,00 €
<u>Compte 2158</u> : Installations, matériel et outillage		12 500,00 €
<u>Compte 21828</u> : Autre matériel de transport		10 000,00 €
<u>Compte 21838</u> : Autre matériel informatique		25 000,00 €
<u>Compte 21848</u> : Autre matériel de bureau et mobilier		12 500,00 €
<u>Compte 2185</u> : <u>Matériel de téléphonie</u>		1 250,00 €
<u>Compte 2188</u> : Autres immobilisations		7 500,00 €
23 - Immobilisations en cours	366 283,47 €	91 570,87 €
<u>Compte 2318</u> : Autres Immo. corporelles en cours		91 570,87 €

Les crédits ayant fait l'objet de cette autorisation devront être intégrés au budget de l'année N.

Cette présente délibération annule et remplace la délibération prise au Conseil d'Administration du 14 octobre 2025.

Le Conseil adopte les propositions à l'unanimité.

Point 4 : Informations

- a) Travaux de réhabilitation partielle du Centre de Gestion du Haut-Rhin

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté d'Annick BRAESCH, Directrice adjointe, présente le point.

Pour information, ci-après les décisions prises par le Président depuis la réunion du Conseil d'Administration du 14 octobre 2025 dans le cadre des travaux de réhabilitation.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin	PV du Conseil d'Administration Mardi 28 janvier 2026 Page : 2026/ 13
---	--

Lot 08A – PLATRERIE / FAUX-PLAFOND : Ets STEPEC

Montant initial du marché public :

Montant HT : 117 894,45 euros

Montant TTC : 141 473,34 euros

Avenant n° 02 du 25 novembre 2025

Les prix des travaux supplémentaires exécutés par le titulaire sont précisés dans sa proposition. Cette pièce fait partie intégrante de l'avenant :

Devis n° 23-0159 du 26/06/2025

Montant de l'avenant n° 02

Montant HT : 5 559,31 euros

Montant TTC : 6 671,17 euros

Nouveau montant du marché public :

Montant HT : 129 448,63 euros

Montant TTC : 155 338,36 euros

Lot 02 – DEMOLITION / VRD : Ets LUTRINGER SILLON SCOP

Montant initial du marché public :

Montant HT : 98 603,63 euros

Montant TTC : 118 324,36 euros

Avenant n° 06 du 17 octobre 2025

Les prix des travaux supplémentaires exécutés et des travaux non réalisés par le titulaire sont précisés dans sa proposition. Cette pièce fait partie intégrante de l'avenant :

Devis D2510022011 du 14/10/2025

Montant de l'avenant n° 06

Montant HT : - 333,49 euros

Montant TTC : - 400,19 euros

Nouveau montant du marché public :

Montant HT : 107 821,89 euros

Montant TTC : 129 386,27 euros

Le permis de construire modificatif concernant les travaux de l'ascenseur a été réceptionné en mairie le 17/10/2025 et est en cours d'instruction.

Les membres prennent acte.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin	PV du Conseil d'Administration Mardi 28 janvier 2026 Page : 2026/ 14
---	--

Point 4 : Informations

b) Participation du Centre de Gestion à différents cadeaux

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté d'Annick BRAESCH, Directrice adjointe, présente le point.

En application des délibérations du Conseil d'Administration des 25 novembre 2002 et 29 mars 2010, le Président du Centre de gestion a la possibilité d'offrir des cadeaux à l'occasion de circonstances diverses (mariage, anniversaire, départ à la retraite, réception de personnalités, etc.).

La valeur du cadeau doit être au plus de 150 €, l'enveloppe annuelle étant limitée à 1 500 €. Par dérogation, les cadeaux offerts à l'occasion des départs en retraite du personnel suivent le barème établi dans la délibération du 29 mars 2010 susmentionnée.

Les membres du Conseil d'Administration sont informés des dépenses effectuées en application de ces délibérations.

L'état ci-dessous retrace la situation au 31 décembre 2025 :

OBJET	MONTANT
Bouquet pour 1 agent médaillé	50,00 €
Chocolats aux médecins (conseil médical)	117,00 €
TOTAL	167,00 €

Les membres prennent acte.

Point 4 : Informations

c) Protection sociale complémentaire

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté d'Annick BRAESCH, Directrice adjointe, présente le point.

La loi n° 2025-1251 du 22 décembre 2025 relative à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux visant à transposer l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux a été publiée le 23 décembre 2025.

Les principales modifications introduites par la loi n° 2025-1251 sont les suivantes :

- **sur le volet prévoyance, plus de labellisation possible**
- **obligation d'adhésion, sur le volet prévoyance, au contrat collectif pour les garanties minimales**
Un décret viendra déterminer les cas de dispense d'adhésion au contrat collectif des agents.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin	PV du Conseil d'Administration Mardi 28 janvier 2026 Page : 2026/ 15
---	--

- **participation obligatoire de l'employeur, sur le volet prévoyance, à hauteur au moins de la moitié du montant de la cotisation ou de la prime individuelle versée par l'agent au titre des garanties minimales**

Un décret viendra préciser les garanties minimales que comprennent ces contrats.

- **dispositions transitoires**

Le législateur distingue 3 hypothèses :

1. Lorsqu'aucune convention de participation n'est en cours à la date de publication de la présente loi, à savoir le 23 décembre 2025, les articles 1^{er} à 3 sont applicables à la collectivité territoriale ou à l'établissement public concerné à compter du 1^{er} janvier 2029 ;
2. Lorsqu'une convention de participation dont le terme est antérieur au 1^{er} janvier 2029 est en cours à la date de publication de la présente loi, à savoir le 23 décembre 2025, les articles 1^{er} à 3 sont applicables à la collectivité territoriale ou à l'établissement public qui l'a conclue à compter du terme de cette convention ;
3. Lorsqu'une convention de participation dont le terme est postérieur au 1^{er} janvier 2029 est en cours à la date de publication de la présente loi, à savoir le 23 décembre 2025, la collectivité territoriale ou l'établissement public qui l'a conclue met cette convention en conformité avec la présente loi à compter de cette date, dans le respect du code de la commande publique

- **prise en charge obligatoire par l'assureur des suites d'états pathologiques survenus avant l'adhésion de l'agent au contrat collectif**

- **création d'une taxe additionnelle**

Création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs (article 7) afin de compenser les éventuelles conséquences financières liées à la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions pour les employeurs territoriaux

Pour son application, la loi appelle donc encore la publication de décrets non publiés à ce jour.

Le Conseil prend acte.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin	PV du Conseil d'Administration Mardi 28 janvier 2026 Page : 2026/ 16
---	--

Le prochain Conseil d'Administration est programmé le mardi 24 mars 2026 à 09h00 à la Vigneraie à Wettolsheim.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 10 heures 10.